
Résumé de l'adresse des administrateurs d'Ille-et-Villaine qui annoncent les dons en argenterie provenant des dépouilles des églises de Montfort-la-Montagne, Redon et Bain, lors de la séance du 2 ventôse an II (20 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse des administrateurs d'Ille-et-Villaine qui annoncent les dons en argenterie provenant des dépouilles des églises de Montfort-la-Montagne, Redon et Bain, lors de la séance du 2 ventôse an II (20 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 268-269;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32157_t1_0268_0000_10

Fichier pdf généré le 15/05/2023

républicains fiers et terribles, mais humains et généreux.

C'est à l'époque glorieuse ou la sainte égalité planera sur l'univers libre, lorsque la déclaration des droits de l'homme sera solennellement acceptée et reconnue chez les nations, que le soldat français suspendra son sabre victorieux dans le temple de la paix.

N'avons nous pas juré haine et guerre éternelle aux despotes ! Oui nous verserons notre sang pour tenir ce serment et cimenter l'affermissement de la République française une, indivisible et démocratique.

Tels sont, citoyens représentants, les sentiments des membres composant la société républicaine de Salon.

Nous sommes avec les sentiments républicains... »

DAVID, ALLERI fils, PRISSIER.

20

Le comité de surveillance révolutionnaire de la Bassée, district de Lille, département du Nord, écrit que ses concitoyens ont donné pour les défenseurs de la patrie, 115 chemises, 26 paires de bas, 49 paires de souliers, 2 culottes, 1 paire de guêtres, un gilet et vingt-cinq l. de charpie : la chute du culte catholique, dans cette commune, a produit 115 marcs d'argent et de vermeil, et 16,000 l. de métal de cloches. Ces citoyens annoncent que le 20 pluviôse ils ont célébré l'anniversaire de la mort du tyran; ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[La Bassée, 11 pluv. II] (2)

« Législateurs,

Il a suffi aux membres composant le Comité de surveillance et révolutionnaire de la commune de la Bassée, de faire sentir à leur concitoyens d'état de dénuement où se trouvoient les armées de la République pour qu'en peu de jours 115 chemises, 26 paires de bas, 49 paires de souliers, deux culottes, une paire de guêtres, un gilet et 25 livres de charpie aient été donnés pour l'usage de ses défenseurs. Ces offrandes patriotiques n'ont pu être faites que généreusement de la part de la commune dont les habitants sont régénérés au bon sens, ne voulant plus d'autre culte que celui de la vérité, ne reconnaissant plus d'autres jours de repos que les décadi lesquels jours ils se réunissent au temple de la raison, ci-devant du mensonge, pour y prêcher les vertus républicaines et la haine des rois.

La chute sans retour du ci-devant culte catholique dans cette commune a produit à la Monnoie 115 marcs, tant en argenterie qu'en vermeil, et 16 000 livres de cloches, dont l'usage servoit à entretenir la cuisine des prêtres, sont envoyés à la régénération.

Continuez, intrépides Montagnards à mériter la confiance d'un grand peuple qui n'attend son

salut que de vous, et ne quittez votre poste, que lorsque vous aurez forcé les tyrans à reconnaître l'unité de la République. S. et F. »

LANCRY (*présid.*), J.-B. CANDELIER (*secrét.*).

P.-S. Nous vous annonçons que les citoyens de cette commune célébreront décadi prochain, l'anniversaire de la mort du tyran, et pour signe représentatif : un cochon parsemé de fleurs de lys décoré d'une croix de Chevalier du poignard, trouvée dans un château d'émigré, portant sur le dos cette inscription : *Louis Seize* sera fusillé.

21

La commune de Bromeille, district de Pithiviers, département du Loiret, fait don de 73 chemises, 6 paires de souliers et une paire de bas, et elle proteste de sa soumission aux lois.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Bromeille, 21 pluv. II] (2)

« ... La municipalité a fait lecture du décret du 19 brumaire qui invite à faire des offrandes à la Patrie en chemises, bas et souliers.

Après lecture faite du dit décret, et bien compris l'esprit, et remplis d'humanité pour nos braves deffenseurs, et respect à la loi; à l'instant tous les bons patriote et républicain de cette commune ce sont signalé à faire chacun leurs offrandes, proportionné à leur faculté, en chemises, bas et souliers pour être distribué à nos braves deffenseurs qui composent nos armées, donc nous déposont notre offrandes à la sagesse de nos freres de la Convention national.

La commune de Bromeille fait offrande de 73 chemises, 6 paires de souliers et une paire de bas.

Nous, citoyens de la commune de Bromeille, disons que nous nous conformerons toujours au décret et au bonne vollonté de la Convention national, sachant qu'elle nous gouvernera toujours avec vehemance et justice, donc elle sera toujours chérie de nous, respecté à jamais par tous les bons citoyens de la République, et nous dirons sans cesse : Vive la Convention nationale, Vive la République. »

AMIARD (*off. mun.*), BILLARD (*off. mun.*),
BRUNET, TIRET (*agent nat.*),
GUYARD (*off. mun.*), Ant. LECLERC,
BENOIST (*présid. du C.*),
BILLARD (*membre du C.*),
AMIARD (*secrét. du C.*),
MOIREAU (*secrét.-greffier.*)

22

Les administrateurs du département d'Ille-et-Vilaine, invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix; ils annoncent qu'ils envoient par la messagerie 3 caisses remplies d'argenterie cassée, pesant net 704 marcs 5 onces 4 gros, provenant des églises de plusieurs com-

(1) P.V., XXXII, 58. Bⁱⁿ, 2 vent. (1^{er} suppl^t); C. Eg., n° 552; Ann. patr., n° 416; M.U., XXXVII, 44.

(2) C 293, pl. 960, p. 29.

(1) P.V., XXXII, 58. Bⁱⁿ, 2 vent. (1^{er} suppl^t).

(2) C 293, pl. 960, p. 30.

munes des districts de Montfort-la-Montagne, Redon et Bain, où il avoit éclaté des troubles. Mention honorable, insertion au bulletin (1).

23

Les administrateurs du district de Ville-sur-Aulne, département du Finistère, écrivent qu'ils envoient à la monnoye 1186 marcs 5 onces 4 gros d'argent, et 146 cloches à la fonderie de Brest. Le désarmement des braconniers leur a fourni 958 fusils, dont 680 ont été envoyés à l'administration du département, et le surplus à Brest. Requis de fournir 100 couvertures pour le service de l'armée, ils viennent d'en emballer 118, dont 42 fournies gratuitement. Ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Ville-sur-Aulne, 14 pluiv. II] (3)

« Citoyens représentans,

Nous vous annonçons que les saints de notre district sont à l'ordre du jour; ils se rendent demain à Brest pour demander aux citoyens Tréhouart et Laignelot un passeport pour l'Hôtel des monnaies. Ils sont du poids de 1186 marcs 5 onces, 4 gros. L'arrière-garde ne sera pas aussi fortement constituée, mais nous nous proposons de la faire rejoindre au plus vite.

Nous expédions à Brest pour la fonderie 146 cloches.

Le désarmement de nos braconniers nous a procuré 958 fusils dont nous avons déjà fait passer 680 à l'administration du département, et envoyons le surplus à Brest.

Requis de fournir 100 couvertures pour le service de l'armée, nous venons d'en emballer 118, dont 42 fournies gratis.

Continuez, citoyens représentans, vos immortels travaux et restez à votre poste jusqu'à l'anéantissement de l'orgueilleuse et perfide Albion, et du dernier des ennemis de notre Liberté naissante.

Soyez persuadés de notre adhésion entière à tous vos décrets et de notre dévouement à les faire respecter et exécuter.

PERRIGAN (agent nat.), LE NORMANT (secrét.),
LEMARCHADOUR (présid.), COZIC.

24

La municipalité et la société populaire de Malaucène, district de Carpentras, invitent la Convention à rester sur la montagne; ils annoncent que les citoyens de cette commune ont célébré une fête civique, où ils ont brûlé les titres de la féodalité et les idoles des rois. Ils ont proclamé solennellement qu'ils ne vouloient plus reconnoître d'autre culte que celui de la raison et de

l'égalité; ils ont envoyé au district 103 marcs 3 onces un gros d'argenterie, et dix cloches provenant de leurs églises.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[La Sté popul. à la Conv. Malaucène, 14 pluiv. II] (2)

« Représentants d'un peuple libre, le fanatisme est étouffé dans son berceau, dix cloches sont parties pour le district, il ne nous reste plus que notre horloge propre à sonner le conseil général de la commune. Nous avons envoyé 100 marcs 3 onces 1 gros du reste des dépouilles de nos églises; le fer, le cuivre et le plomb vont suivre la même route; tous les signes de la superstition sont abattus, les statues représentant les saints et saintes de bois ont été brûlées le jour de la réjouissance de la prise de l'abominable ville rebelle de Toulon, ainsi que tous les titres féodaux, l'arbre de la République a été planté. Les cris de Vive la République et Vive la Convention ont été réitérés mille et mille fois. Notre grosse bête à soutane noire étoit en sa maison d'A... du district; il est sorti malheureusement, mais nous ne l'aurons plus, ce qui nous console dans notre commune. Nous avons converti nos églises en temple de la Raison, donc notre société a délibéré de ne reconnoître d'autre culte que celui de la Justice et de la Raison. Braves Montagnards, nous vous félicitons sur vos travaux, restez à votre poste jusqu'à la paix. Faites tomber la tête des traîtres et surtout des prêtres qui soufflent le souffle impur de la guerre civile dans l'intérieur de la République. Vive la République. »

BERGIER, cadet (présid.), CLOUET (secrét.).

La société a fait passer également au district une décoration militaire ci-devant St Louis.

[La municip. à la Conv.; s.d.]

« Le fanatisme expiré dans la Vendée semblait ressusciter en cette commune. Dans le courant de nivôse, on a vu un de ces hommes à robe noire surnommé curé, se frayer une route à travers les patriotes, pour ourdir leur division et leur perte. Plusieurs avaient tellement succombé dans les perfides insinuations de cet être méchant qu'ils étaient égarés au point de vouloir les cloches que la loi avait ordonné d'enlever, et même le souffle impur de la superstition, s'était répandu dans la Société populaire, lorsque le décadi 30 nivôse, le peuple abjura ses erreurs.

Une fête civique se célébra au milieu de la plus vive allégresse. Les titres de la féodalité furent brûlés ainsi que les idoles de bois, et le peuple le proclama solennellement qu'il ne vouloit désormais reconnoître d'autre culte que celui de la Raison et de l'Egalité. Par cela les sujets fanatiques ont échoué et le peuple, par un présage des plus justes, espère un avenir heureux.

Braves représentans, restez fermes sur cette Montagne sacrée, lancez de son sommet admirable la foudre qui réside dans vos mains, écrasez les ennemis de la République, surtout les traîtres, et n'en désemparez que lorsque la patrie sera sauvée.

(1) P.V., XXXII, 59. Bⁱⁿ, 2 vent.; C. Eg., n° 552; M.U., XXXVII, 45.

(2) C 293, pl. 960, p. 32, 33.

(1) P.V., XXXII, 59. J. Paris, n° 417; Ann. patr., n° 416; Rép., n° 62; Audit. nat., n° 516; J. Sablier, n° 1153; M.U., XXXVII, 44; Mon., XIX, 524; F.S.P., n° 233. Bⁱⁿ, 2 vent.

(2) P.V., XXXII, 59. Bⁱⁿ, 2 vent. (1^{er} suppl¹); M.U., XXXVII, 44; C. Eg., n° 552.

(3) C 293, pl. 960, p. 31.